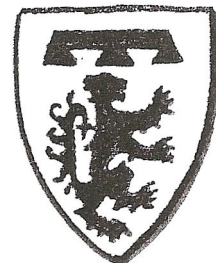




Préservez aujourd'hui l'avenir

Restauration de la tribune et de l'orgue de Sercus



L'église St Erasme de Sercus, petite commune au Sud Ouest d'Hazebrouck présente deux particularités architecturales : un clocher du XII^{ème} siècle classé Monuments Historiques et un orgue et sa tribune inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Or cela va faire près d'un demi-siècle que ce superbe orgue et la tribune, sur laquelle il se trouve, attendent dans le silence leur restauration.

Aujourd'hui le projet de restauration de l'orgue est lancé et au côté de la commune, du département et de la Fondation du Patrimoine Nord Pas-de-Calais, on attend le soutien de tous pour permettre à l'orgue de l'église St Erasme de Sercus de jouer à nouveau.

Alors, n'hésitez pas à participer ainsi à ce projet de sauvegarde du patrimoine régional en complétant et en expédiant le bulletin ci-joint accompagné de son don.

Campagne de dons lancée avec le concours de « L'Association pour la restauration de l'orgue et la sauvegarde de l'église St Erasme »



BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA TRIBUNE ET DE L'ORGUE DE SERCUS

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la tribune et de l'orgue de Sercus

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Tribune et orgue de Sercus ».

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.**

- **OU** de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre : de l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Nord-Pas-de-Calais
Entreprises et Cités – 40 rue Eugène Jacquet – SP 15
59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex**